

Maïier N. V.,

Docteur en pédagogie, maître de conférences, professeur au département de théorie, pratique et traduction du français, Université nationale technique d'Ukraine "Institut polytechnique de Kyiv Igor Sikorsky"

Bondar L. V.,

PhD en pédagogie, maître de conférences, professeur associé au département de théorie, pratique et traduction du français, Université nationale technique d'Ukraine "Institut polytechnique de Kyiv Igor Sikorsky"

Polyuk I. S.,

Professeur associé au département de théorie, pratique et traduction du français, Université nationale technique d'Ukraine "Institut polytechnique de Kyiv Igor Sikorsky"

CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES, COMMUNICATIVES ET PRAGMATIQUES DES TEXTES DE LOI: UNE ANALYSE COMPARATIVE (EN FRANÇAIS ET EN UKRAINIEN)

Résumé. L'article est consacré à l'étude des caractéristiques structurelles, communicatives et pragmatiques et des textes législatifs, notamment ceux de loi en français et en ukrainien. L'objectif de l'article consiste à définir les aspects convergents et divergents des textes de loi de la France et de l'Ukraine moyennant une étude comparative de leurs spécificités. Le but déterminé a nécessité la réalisation des démarches suivantes qui résidaient dans la description des spécificités structurelles et pragmatiques des textes du domaine législatif ; dans la réalisation d'une étude contrastive des caractéristiques mentionnées dans le cadre des deux langues : en français et en ukrainien. Afin d'atteindre notre objectif et de résoudre les tâches fixées, une série de méthodes de recherche a été utilisée, notamment on a eu recours à une méthode définitive pour étayer les concepts clés de notre travail, à des méthodes comparative et descriptive dont on s'est servi afin de réaliser une analyse contrastive des caractéristiques pragmatiques et des moyens linguistiques de leur expression dans les textes de droit en langues française et ukrainienne; la technique de l'observation linguistique a été utilisée dans le processus de sélection et de classification du matériel illustratif. Les similitudes dans la segmentation structurelle de l'information sont dues à l'appartenance des textes en ukrainien et en français au sous-style législatif, où la structure générale du document est normalisée. Les différences dans la segmentation de l'information reflètent les particularités des systèmes juridiques des deux États. Certaines caractéristiques stylistiques qui lui sont propres (caractère formel et normatif, concision et standardisation du discours, absence de destinataire explicite et uniformité de la transmission de l'information, structuration logique et argumentation rigoureuse, neutralité stylistique marquée par l'absence d'expressivité et d'implication de l'auteur, ainsi que l'usage récurrent de formules juridiques conventionnelles), qui trouvent leur reflet notamment dans les caractéristiques communicatives-pragmatiques, structurelles-compositionnelles, ont été examinées. Par conséquent, compte tenu du fait que les lois appartiennent au sous-style législatif

du style officiel, il est évident que leurs caractéristiques stylistiques seront semblables dans le cadre des deux langues mais les moyens de leur expression aux niveaux communicatif et pragmatique seront différents. Il convient de souligner que la réalisation efficace du but communicatif du texte de loi est impossible sans les formules appropriées aux niveaux du lexique et de la grammaire, car leur absence pourrait entraîner des difficultés de décodage et d'interprétation du document réglementaire.

Mots clés : textes de loi, le français et l'ukrainien, langage de droit, style officiel, textes législatifs, analyse comparative, particularités structurelles, communicatives et pragmatiques.

Introduction. L'influence et la place centrale du droit dans la vie sociale et politique de chaque pays suscitent un intérêt constant des chercheurs pour le langage juridique. Les études menées dans ce domaine se caractérisent par une recherche scientifique en direction de certains genres de discours juridique : législatif, administratif, judiciaire, celui des actes juridiques internationaux et des documents diplomatiques. Les textes de loi représentent un genre essentiel du sous-style fonctionnel législatif qui appartient, à son tour, au style officiel. La pertinence d'une étude des spécificités linguistiques des textes législatifs en français et en ukrainien est déterminée par l'état actuel des tendances stratégiques internationales dues à l'évolution de la coopération entre l'Ukraine et la France dans des sphères multiples et sous diverses formes. L'étude des textes législatifs revêt une grande importance en raison de la nécessité de comprendre et d'interagir efficacement avec les systèmes juridiques français et ukrainien, qui influencent directement divers aspects de la vie sociale, économique et politique. En outre, les connaissances portant sur la structure, les spécificités compositionnelles et pragmatiques des textes de droit sont considérées comme une condition préalable à la réalisation efficace de recherches scientifiques dans le domaine de la linguistique, à l'activité professionnelle des philo-

logues, ce qui est surtout actuel étant donné la demande augmentée en interprétation des textes spécialisés.

Analyse des recherches et publications récentes. Différents aspects de l'analyse du discours juridique ont été étudiés par un grand nombre de chercheurs tels que N.V. Artykutsa, O.M. Balyńska, Yu. I. Demianchuk, G. Cornu, M-I. Gonzalez, I.M. Humovska, V.I. Karaban, I.A. Rud, M.B. Verbeniets, M.M. Verezubenko et d'autres. Une attention particulière des savants a été accordée à l'étude des moyens de la formation du système terminologique juridique, des caractéristiques structurelles et sémantiques du langage du droit, des déviations sémantiques dans les textes réglementaires. Notamment, M.G. Sushko-Bezdenzhnykh a étudié les côtés pragmatique et linguistique du discours constitutionnel en langue allemande, à savoir dans son aspect diachronique. S.A. Matvieieva [1; 2] a consacré ses études aux textes législatifs en anglais et en ukrainien, ces derniers ont été systématisés par la chercheuse, et en plus, une classification, basée sur les caractéristiques telles que le domaine d'utilisation, le type du document juridique (normatif-juridique, individuel-juridique, interprétatif-juridique) et le genre du texte, a été proposée; l'auteur a également examiné la reconstruction linguistique de la structure terminologique cognitive *Réfugié, e* dans le corps anglais-ukrainien des textes juridiques. M.O. Zaytseva [3] a mené des recherches sur les paramètres cognitifs et communicatifs du discours judiciaire anglais en diachronie.

La nécessité d'une analyse complexe du discours du droit a amené les linguistes à recourir à diverses approches de recherche: structurelle, réalisée par Y.F. Pradid [4], communicative et pragmatique, exécutées par M.S. Vlasenko [5], cognitive-communicative effectuée par N.K. Kravchenko [6]. Malgré de nombreuses recherches menées dans le domaine du langage du droit, la question de l'étude approfondie des singularités structurelles, communicatives et pragmatiques dans leur interaction, qui puisse envisager la comparaison sous tous les angles des textes de loi en français et en ukrainien reste irrésolue, ce qui détermine l'actualité de nos études.

L'objectif de cet article consiste à définir les similitudes et les différences entre les textes de loi de la France et de l'Ukraine à travers une étude contrastive de leurs spécificités compositionnelles, communicatives et pragmatiques dans le cadre de leur interaction. Une série de méthodes de recherche a été utilisée afin d'atteindre l'objectif du présent travail et de résoudre les tâches fixées, notamment on a eu recours à l'induction, à la déduction, à l'analyse et à la synthèse pour systématiser et organiser les fondements théoriques de l'étude et pour tirer des conclusions; on s'est servi des méthodes comparative et descriptive afin de réaliser une analyse contrastive des caractéristiques structurelles et pragmatiques, et des moyens de leur expression.

Exposé des principaux résultats de la recherche. La singularité du style législatif, qui le différencie des autres styles discursifs, résulte de l'essence même de la loi en tant qu'acte normatif officiel reflétant la volonté du législateur et visant à encadrer les relations sociales. Le texte législatif représente une modalité spécifique de transmission de l'information juridique, caractérisée par sa normativité et sa fonction prescriptive. Les dispositions légales régissent l'ensemble des domaines de l'activité humaine et constituent un pilier fondamental de tout état de droit dans le contexte juridique contemporain. Selon la durée de validité, les lois sont divisées en permanentes et temporaires, c'est-à-dire valables pour une certaine durée, par exemple :

– Закон України «Про організацію трудових відносин в умовах воєнного стану» від 15.03.2022 з чинними правками від 01.07.2022. Cette loi définit les particularités de la fonction publique, du service dans les organes d'autonomie locale, les particularités des relations de travail des employés de toutes les entreprises, les institutions et organisations en Ukraine, les entités économiques en Ukraine, ainsi que les personnes qui travaillent dans le cadre d'un contrat de travail conclu avec des personnes physiques pendant la période de la loi martiale introduite conformément à la Loi de l'Ukraine « Sur le régime juridique de la loi martiale » [7];

– la Loi du 15 novembre 2001 créée dans le but de lutter contre le terrorisme, dans un de ses chapitres, indique le renforcement des démarches jusqu'au 31.12.2003 [8].

A leur tour, les lois d'urgence sont approuvées et considérées comme valables lors des situations particulières comme la loi qui est entrée en vigueur à la suite de la propagation du coronavirus avec la nécessité d'affronter les défis de la pandémie par exemple, la loi n°2020-290 du 23 mars, publiée en 2020 [9]. Les différents types de lois déterminent leurs particularités linguistiques, celles-ci étant directement influencées par la nature et la fonction de chaque texte normatif. Par conséquent, compte tenu du fait que les lois appartiennent au sous-style législatif du style officiel, il est évident que leurs caractéristiques stylistiques seront semblables dans le cadre des deux langues mais les moyens de leur expression aux niveaux pragmatique, lexical et grammatical seront différents. La stricte normativité du texte de loi à tous les niveaux est officiellement fixée, c'est pourquoi les lois de la France et de l'Ukraine sont standardisées tant sur le plan stylistique que linguistique, car il s'agit de la communication au niveau de l'État. Parmi les principales exigences au niveau linguistique, déclarées dans le cadre des textes étudiés, on peut citer :

– la transmission institutionnelle de l'information qui repose sur l'usage de formes grammaticales codifiées et de structures linguistiques standardisées. On retrouve souvent dans les deux langues des formules figées et des constructions appropriées : *Il n'y a point de crime ou de délit sans intention de le commettre ; Il n'y a point de contravention en cas de force majeure* [10] / *Порушення закону... – тягне відповідальність; Надання фінансової підтримки у великому розмірі для здійснення виборчої кампанії кандидата... – карається штрафом...* [11];

– l'exactitude du contenu législatif qui est assurée par l'application d'une terminologie normalisée et cohérente;

– l'impersonnalité du sujet se réalise par le biais de l'utilisation de pronoms impersonnels, de noms généralisants, de pronoms et adjectifs indéfinis et démonstratifs: *Nul ne peut... Seront punis ceux qui...* [10]; *Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées* [12] / *Ніхто не може бути притягнений до кримінальної відповідальності за те саме кримінальне правопорушення більше одного разу...* [11];

– la succession logique de la présentation des faits est reflétée dans la composition du texte de loi, dans sa segmentation hiérarchique thématique et informationnelle; la concision et le laconisme dans la transmission des informations sont garantis par l'usage récurrent de références explicites et de propositions incidentes;

– l'absence d'expressivité et d'émotion est garantie par le recours à un destinataire indéfini et généralisé, l'interdiction d'utiliser les moyens linguistiques liés au style conversationnel (dialectismes, vocabulaire familier, phrases elliptiques, expressions idiomatiques, figures rhétoriques, etc.) [13, p. 411].

Examinons plus en détail les approches de la segmentation des données dans les textes étudiés, notamment leur division en zones informationnelles et les principes de leur construction. La structuration du texte législatif est liée à ses singularités de genre et constitue un regroupement d'éléments compositionnels selon un schéma logique, thématique et hiérarchique, qui est déterminé par l'orientation fonctionnelle du texte et sa subordination au thème général. L'organisation structurelle et compositionnelle des textes mentionnés est standard et comprend des éléments introductifs (préambule), informatifs (partie principale du texte) et infératifs (conclusion et dispositions intermédiaires). La principale unité structurelle du texte de la Constitution est un article; les unités de macro-segmentation sont représentées par des chapitres et des sections, les unités de micro-segmentation sont exprimées par des phrases [14, p. 9].

Les Constitutions de l'Ukraine et de la France ont une structure relativement simple et similaire ce qui est dû au nombre de macro- et micro-thèmes présentés dans le document. Les chapitres et les articles se répètent thématiquement, mais leur position par rapport au texte principal est différente. Par exemple, dans la Constitution française, les dispositions établissant les droits et obligations fondamentaux se retrouvent dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, et sont placées à la fin du texte principal; tandis que dans la Constitution de l'Ukraine, au début du document normatif, il y a une section spéciale. Le Code pénal ukrainien comprend une Partie générale et une Partie spéciale, ainsi que des dispositions finales et intermédiaires, divisées en sections, articles et parties. Les noms des sections de la partie spéciale sont construits selon deux schémas : *les crimes dans le domaine de ... ou les crimes contre...* [11]. Le Code pénal français se compose de deux parties égales : législative et réglementaire. Les parties sont divisées en livre, titre, chapitre, section, sous-section, paragraphe, article et alinéa [10]. A noter que cette structuration du texte du code français est plus détaillée que celle de l'ukrainien. Les noms de tous les éléments structurels commencent le plus souvent par la préposition *de* : *Titre I. De la loi pénale*. Étant donné que les Codes des deux pays régissent les mêmes sphères des relations sociales, les similitudes dans la structuration du texte et son contenu informatif sont incontestables.

Les lois opérationnelles en langues française et ukrainienne ont une structure similaire: nom et segmentation en blocs d'information. Dans les lois générales et opérationnelles françaises, il existe des parties introductive et finale étant obligatoires et conventionnelles, elles sont présentées dans tous leurs sous-types. Cependant, les constructions conventionnelles dans les lois opérationnelles de l'Ukraine sont moins répandues et elles varient également en fonction du contenu informatif de la loi.

Il convient de noter que la composition du texte de loi, son unité et sa logique, sont également assurées par des rapports sémantiques de cause à effet : chaque thèse ou norme découle de la précédente. Ainsi, il est possible de constater que l'analyse de la segmentation des textes juridiques en zones informationnelles a permis de déterminer que la structuration du texte législatif vise à réaliser ses traits pragmatiques et peut différer selon le type de document normatif. Les similitudes au niveau de la segmentation structurelle et informationnelle sont dues au fait que les textes ukrainiens et français en question appartiennent au langage du droit, dans lequel la structure générale du document est standardisée. Par conséquent, il convient de souligner que les différences dans le système de segmentation reflètent particulièrement les spécificités des systèmes juridiques

des deux États. Donc, la structuration du texte est déterminée par des aspects communicatif et pragmatique.

On considère les caractéristiques communicatives-pragmatiques d'un texte législatif comme l'unité des facteurs linguistiques et non linguistiques et leur dépendance les uns par rapport aux autres. La question porte sur l'intention de l'auteur dans la transmission du message au destinataire ainsi que sur l'efficacité de son impact sur le sujet du droit. Autrement dit, un texte législatif, à l'instar de tout autre type de texte, poursuit des objectifs spécifiques impliquant la réponse à deux interrogations fondamentales : 1. Quelles informations doivent être communiquées au sujet du droit ? (Dimension communicationnelle). 2. Quels moyens, tant linguistiques que non verbaux, doivent être mobilisés pour assurer la transmission efficace du contenu législatif et influencer le destinataire ? (Dimension pragmatique) [5, p. 6]. Le texte constitutionnel complet est un texte performatif explicite, où le rôle d'un début performatif, exprimé verbalement, est joué par le préambule. Son type pragmatique est défini comme volitif, considéré comme une causalité directe et impérative exercée par l'État en ce qui concerne certains états de choses dans la société et des actions des acteurs sociaux (y compris lui-même). En tant que catégorie pragmatique la plus large, le volitif combine : encouragement de l'auteur pour que le destinataire accomplisse une certaine action (directif), persuasion par le destinataire pour que le récepteur accepte un certain état de fait (déclaratif), influence sur le récepteur pour qu'il accepte un certain état de choses (commissif). Au niveau des énoncés particuliers dans les limites de ces types illocutoires fondamentaux il est possible de distinguer les factitifs (opérateur modal déontique : *obligatoire*), des permissifs (*autorisé*) et prohibitifs (*interdit*) [14, p.12].

La réalisation des aspects communicatifs et pragmatiques des textes de loi en français et en ukrainien est assurée grâce aux moyens suivants : l'emploi d'une terminologie législative unifiée, associée à l'utilisation de formules et de conventions spécifiques visant à introduire et expliciter les concepts juridiques fondamentaux, ce qui constitue un élément clé de la structuration des textes normatifs. Par ailleurs, le recours aux emprunts directs à la langue latine et aux latinismes dans la législation française confère au texte une dimension archaïque ainsi qu'une autorité juridique renforcée, tandis qu'en ukrainien, seuls les latinismes sont employés à cette fin. En outre, la forte prévalence des noms dans la formulation des prescriptions normatives permet une économie des moyens linguistiques et assure une transmission concise et précise du contenu conceptuel des normes législatives [13, p. 411]. De plus, la neutralité et l'objectivité du discours législatif se manifestent par l'absence d'éléments reflétant un style d'auteur, garantissant ainsi l'universalité et l'impersonnalité des prescriptions normatives. Le caractère collectif de l'énonciation est perceptible dans les deux langues, dans la mesure où l'objectif principal de l'émetteur est de s'adresser simultanément à l'ensemble des citoyens et à chaque individu pris isolément ce qui se traduit par l'emploi systématique : de la voix passive et des constructions impersonnelles ; de verbes et de périphrases verbales exprimant l'obligation et le devoir, constituant ainsi des marqueurs de la modalité déontique; de verbes exprimant le droit ou la permission, structurés sous forme d'énoncés permissifs; de verbes et d'expressions verbales traduisant l'interdiction ou l'impossibilité, formant ainsi des énoncés prohibitifs ; de l'infinitif à valeur injonctive, utilisé en français comme en ukrainien pour formuler un ordre implicite [15, p. 80]; de l'inversion syntaxique permettant de mettre en exergue des éléments spécifiques de l'énoncé ; de phrases

incidentes apportant des précisions factuelles ou des informations complémentaires destinées au récepteur ; de répétitions et de formulations explicatives, renforçant la clarté du texte et facilitant l'assimilation de son contenu, conformément aux principes pragmatiques de la communication législative.

Ainsi, la dimension communicative et pragmatique des textes de loi en français et en ukrainien repose sur un ensemble de procédés linguistiques spécifiques, qui garantissent la transmission efficace de l'information juridique et sa réception adéquate par les personnes concernées. Ce sujet fera l'objet de recherches scientifiques approfondies dans les études futures.

Conclusion. Dans le cadre de notre recherche, une étude des caractéristiques structurelles et communicatives-pragmatiques des textes de loi en ukrainien et en français a été réalisée. L'analyse menée a permis d'établir que, en raison de l'appartenance des lois au sous-style législatif, les spécificités des textes juridiques en français et en ukrainien présentent des similitudes notables. Ces textes se distinguent par un mode d'énonciation formel, une précision terminologique rigoureuse, une structuration logique du discours, ainsi qu'une impersonnalité marquée et une généralisation du sujet du droit. L'absence d'expressivité constitue également une caractéristique essentielle de ce type de discours. Ces traits stylistiques se manifestent à travers divers procédés linguistiques et discursifs. Par ailleurs, l'architecture d'un texte législatif est déterminée non seulement par ses spécificités génériques, mais aussi par l'absence d'éléments superflus, chaque unité textuelle jouant un rôle fonctionnel précis. Afin de garantir une assimilation optimale des normes juridiques par le destinataire, les textes de loi dans les deux langues adoptent une organisation compositionnelle rigoureuse et stable, où chaque élément structurel véhicule une information essentielle, indispensable à l'interprétation et à l'application correcte des dispositions législatives.

L'expression de l'orientation communicative et pragmatique des textes de loi en français et en ukrainien repose sur un ensemble de procédés linguistiques spécifiques, tels que l'emploi de verbes et de locutions verbales traduisant différentes modalités d'obligation, l'usage de l'inversion syntaxique pour accentuer certaines informations, ou encore le recours à l'infinitif pour formuler des prescriptions implicites. Ces mécanismes discursifs sont mobilisés par le législateur afin d'assurer une transmission claire et efficace des normes juridiques, facilitant ainsi leur réception et leur interprétation.

Une base de travail scientifique futur peut consister en l'examen des moyens de la transmission des particularités lexicales, sémantiques, grammaticales et pragmatiques des textes législatifs français lors de leur traduction en ukrainien.

Bibliographie:

1. Матвеева С. Лексема біженець як основний вербалізатор концепту БЖЕНЕЦЬ у сучасному українському юридичному дискурсі. *Вісник ЛНУ імені Тараса Шевченка. Серія «Філологічні науки»*, 2020. № 3 (334), С. 95–103.
2. Матвеева С. Юридичний дискурс як семіотична конструкція професійного комунікативного простору. *Закарпатські філологічні студії*, 2020. № 14 (1). С. 291–295.
3. Зайцева М.О. Когнітивно-комунікативні параметри англійського судового дискурсу в діяхронії (кінець XIX – початок XXI століть): автореф. дис. докт. філол. наук :10.02.04. Запоріжжя, 2021. 41 с.
4. Прадід Ю.Ф. Юридична лінгвістика в Україні: здобутки і перспективи. *Мовознавство*. 2011. № 2. С. 31-37.

5. Власенко М. С. Комунікативно-прагматичний аспект іспанського законодавчого тексту: дис. ... канд. філол. наук : 10.02.05. К., 2001. 246 с.
6. Кравченко Н.К. Міжнародно-правовий дискурс: когнітивно-комунікативний аспект: автореф. дис. докт. філол. наук :10.02.15. Київ, 2007. 31 с.
7. Закон України «Про організацію трудових відносин в умовах воєнного стану» від 15.03.2022 з чинними правками від 01.07.2022). URL: <https://ips.ligazakon.net/document/T222136>
8. Loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne. URL: <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000222052>
9. Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19. URL: https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000041746328
10. Code pénal (de France). (2023). URL: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719>
11. Кримінальний кодекс України. URL: <https://zakon.rada.gov.ua/laws/show/2341-14#Text>
12. Шаповал В. (укл). (2018). Конституція Французької Республіки. Київ. URL: <https://www.slideshare.net/CentrePravo/ss-95945981>
13. Причина Є.С. Особливості функціонування юридичної лексики у франкомовних та україномовних текстах закону. Матеріали міжнародної науково-практичної конференції «Сучасні тенденції іншомовної професійної підготовки майбутніх фахівців немовних спеціальностей в полікультурному просторі», 5 червня 2020. Київ, С. 410-412.
14. Сушко-Безденежних М.Г. Лінгвопрагматика конституційного дискурсу Німеччини: діяхронічний аспект : дис. ... канд. філол. наук : 10.02.04. Харків, 2016. 293 с.
15. Бондар Л.В., Полюк І.С., І., Шумченко Т.І. Aspects grammaticaux de la traduction des textes législatifs français. *Науковий вісник Міжнародного гуманітарного університету. Серія « Філологія»*. 2021, № 47 (3), С. 79–82. DOI <https://doi.org/10.32841/2409-1154.2021.47-3.18>

Майєр Н., Бондар Л., Полюк І. Структурні, комунікативні та прагматичні особливості текстів законів: порівняльний аналіз (на матеріалі французької та української мов)

Анотація. Стаття присвячена дослідженню структурних, комунікативних та прагматичних характеристик законодавчих текстів на матеріалі французької та української мов. Метою статті є визначення конвергентних та дивергентних аспектів французьких та українських законодавчих текстів шляхом контрастивного дослідження їхніх специфічних особливостей. Для реалізації дослідницької мети та вирішення окреслених завдань було залучено комплекс методологічних підходів. Зокрема, дефінітивний метод застосовано з метою концептуалізації та теоретичного обґрунтування базових понять дослідження; структурний аналіз дозволив окреслити архітектоніку текстів; зіставний та описовий методи слугували інструментами контрастивного аналізу прагматичних параметрів і специфіки їхньої мовної реалізації у французькій та українській мовах. Проведено детальний аналіз стилістичних та прагматичних характеристик, притаманних законодавчому підстилю офіційно-ділового дискурсу. Зокрема, проаналізовано такі ключові параметри, як офіційність, лаконічність, імперсональність, однотипність інформаційних структур, логічність і аргументованість викладу, відсутність авторської експресії та індивідуального стилю, а також використання юридичних кліше. Окрему увагу зосереджено на комунікативно-прагматичних особливостях законодавчих текстів, які проявляються у прагненні до максимальної

однозначності та точності формулювань, регулятивній функції мови, спрямованій на встановлення норм і правил, а також у використанні директивних конструкцій, що вказують на імперативний характер правових положень. Крім того, прагматичний аспект відображається у суворій стандартизації термінологічного апарату, уникненні амбівалентності висловлювань та застосуванні формально-логічних структур, які забезпечують прозорість нормативного змісту. Зазначені особливості знайшли своє відображення передусім у комунікативно-прагматичних та структурно-композиційних параметрах законодавчих текстів, що дозволяє виокремити їх як специфічний мовний феномен, підпорядкований правовій традиції та інституційним вимогам кожної з досліджуваних мов.

Ключові слова: юридичні тексти, французька та українська мови, мова права, офіційний стиль, законодавчі тексти, порівняльний аналіз, структурні, комунікативні та прагматичні особливості.

Maiier N., Bondar L., Polyuk I. Structural, communicative and pragmatic characteristics of legal texts: a comparative analysis (in French and Ukrainian)

Summary. The article is devoted to the study of the structural, communicative and pragmatic characteristics of legislative texts, particularly those in French and Ukrainian. The aim of the article is to define the convergent and divergent aspects of French and Ukrainian legal texts by means of a contrastive study of their specific features. To achieve the research goal and solve the outlined tasks, a set of methodological approaches was used. In particular, the definitional method was used to conceptualise and theoretically substantiate

the basic concepts of the study; structural analysis allowed us to outline the architectonics of the texts; comparative and descriptive methods served as tools for contrastive analysis of pragmatic parameters and the specifics of their linguistic implementation in French and Ukrainian. The study provides a detailed analysis of the stylistic and pragmatic characteristics inherent in the legislative sub-style of official business discourse. In particular, we have analysed such key parameters as formality, conciseness, impersonality, uniformity of information structures, logical and argumentative presentation, lack of authorial expression and individual style, and the use of legal clichés. Special attention is focused on the pragmatic features of legislative texts, which are manifested in the desire for maximum unambiguity and precision of wording, the regulatory function of language aimed at establishing rules and regulations, as well as the use of directive constructions indicating the imperative nature of legal provisions. In addition, the pragmatic aspect is reflected in the strict standardisation of terminology, avoidance of ambiguity of statements and the use of formal and logical structures that ensure transparency of the normative content. These features are reflected primarily in the communicative-pragmatic and structural-compositional parameters of legislative texts, which allows us to distinguish them as a specific linguistic phenomenon subordinated to the legal tradition and institutional requirements of each of the languages under study.

Key words: legal texts, French and Ukrainian, language of law, official style, legislative texts, comparative analysis, structural, communicative and pragmatic features.